

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DGRI 8 Aide à l'installation (10.000 euros) de l'Observatoire Pharos du pluralisme des cultures et des religions (13e).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une aide à l'installation de l'Observatoire Pharos du pluralisme des cultures et des religions ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e Commission,

Délibère

Article 1 : Une aide à l'installation d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Observatoire Pharos du pluralisme des cultures et des religions (13^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014, au titre des Relations Internationales.